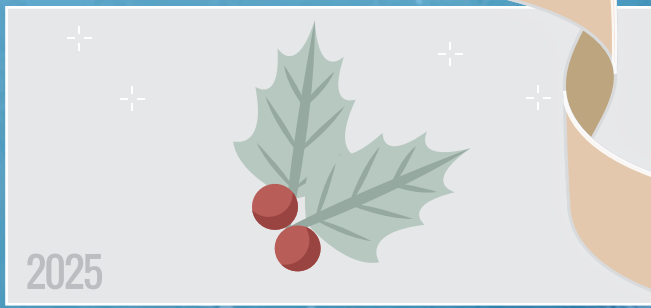
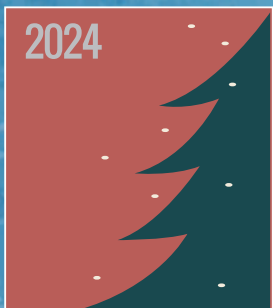
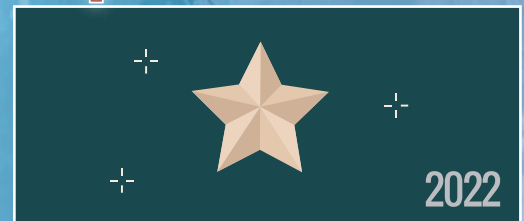


Le journal des habitants de la Communauté de communes Thelloise réalisé par ses équipes

Meilleurs

voeux

À vos côtés pendant 6 ans



Réduire nos déchets-p.4



Rencontre-p.5



Fiche urba N°1-p.7



La fabrique des possibles-p.11



En ce début d'année 2021, le Bureau et l'ensemble du Conseil communautaire se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2021. Comme le meilleur reste à venir, nous faisons le vœu qu'à partir de 2021, le COVID19 soit derrière nous tous afin que nous puissions tous ensemble, habitants, élus, forces vives du territoire, partager nos compétences et notre énergie pour poursuivre nos principaux chantiers et faire grandir de nouveaux projets.

Ce « Mag » illustre les nombreuses compétences qu'exerce votre Communauté de communes et témoigne de l'engagement des équipes de la Thelloise, de ses prestataires, de ses partenaires et au fil des pages de ses chefs d'entreprise pour améliorer sans cesse les services qui vous sont offerts.

Pour cette nouvelle mandature, déjà entamée depuis juillet 2020 et qui se poursuivra jusqu'en 2026, nous nous engageons à être à vos côtés en mettant en avant les valeurs fortes qui nous animent : bienveillance, passion, unité, dans une volonté de développement équilibré et durable du territoire.

Vous aurez bientôt à connaître, au travers du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), les ambitions que porte le Projet de territoire. Elles sont au nombre de trois :

- Renforcer l'attractivité et les dynamiques économiques de la Thelloise aux portes de l'Île de France mais aussi à l'échelle du département ;
- Accompagner l'attractivité résidentielle du territoire et développer des services aux habitants ;
- Préserver les qualités environnementales et patrimoniales du territoire garantes du cadre de vie.

Chacune de ces ambitions sera déclinée en autant d'objectifs à atteindre et en orientations pour y parvenir. Tel sera l'objet du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui vous sera soumis lors de deux réunions publiques qui seront organisées en avril et novembre 2021 pour faire partage et consensus.

Les espoirs et les projets qui en découleront ne manquent donc pas sur les 6 prochaines années et soyez assurés qu'ils mobiliseront toute notre énergie et que c'est en équipe que nous avancerons avec aussi beaucoup d'optimisme et de détermination.

Nous vous souhaitons aussi beaucoup de réussite pour 2021.

L'actu en bref

Transport gratuit pour les soignants

Durant le second confinement, la Communauté de communes Thelloise, en partenariat avec TRANSDEV OISE CABARO a tenu à remercier les soignants pour leur implication au quotidien.

Ainsi, le réseau de transport à la demande **PASS THELLE BUS** est resté gratuit jusqu'au 31 décembre 2020 pour tout le personnel soignant du territoire sur présentation d'un titre professionnel. *Merci à vous !*



Centre des Finances Publiques

INFORMATION

Pour tous les usagers des communes de la CC THELLOISE

NOUVEAU

Pour les communes de : Berthecourt, Précý-sur-Oise, Villers-sous Saint-Leu, Blaincourt-lès-Précý.

Transfert des opérations relatives aux produits des communes à compter du 1er janvier 2021 au Service de Gestion Comptable de MÉRÜ.

(Paiement, demande de délais de paiement et renseignements divers concernant les factures de cantines, loyers, eau, ordures ménagères, PFAC etc.)

Attention, le service PayFIP sera interrompu entre le 11 janvier 2021 et le 25 janvier 2021.



17 rue Anatole France
CS 10127
60111 MERU CEDEX

03 44 22 88 45
sgc.merugfp.finances.gouv.fr

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77



Un tutoriel calendrier de l'aveut en ligne

Le Relais Assistantes Maternelles a voulu faire face à la conjoncture actuelle et continuer à maintenir le lien professionnel avec les assistantes maternelles !

En créant son premier tutoriel vidéo : « Calendrier de l'aveut », mise en ligne sur le site de la Communauté de communes Thelloise, le mardi 1er décembre dernier, le R.A.M continue ses ateliers et propose des vidéos en ligne pour partager des activités avec du matériel de récupération, des comptines....

Voici un nouveau moyen de participer aux ateliers !
De nouvelles vidéos seront proposées en 2021 !



Pour découvrir la vidéo : thelloise.fr



Un nouvel outil pour les Ass Mat'

Le R.A.M de la Communauté de communes Thelloise proposera en 2021, une plateforme en ligne pour la dématérialisation des échanges avec les assistantes maternelles agréées du territoire.

Simple comme un petit site internet, la plateforme proposera le téléchargement de documents professionnels, flyers, guides, affiches, vidéos... avec un accès privé. Une formation gratuite sera alors mise en place pour les professionnelles de la Petite Enfance.

Le but est d'améliorer les échanges avec les assistantes maternelles et de réduire notre impact environnemental en évitant l'envoi de courrier papier conséquent.
En 2021, connectons nous !

Spectacle de fin d'année de la Halte Garderie Itinérante

Conserver la magie de Noël pour les enfants de la Halte Garderie Itinérante, voilà la volonté de la Communauté de communes Thelloise.

Malgré la crise sanitaire que nous traversons, même si organiser des spectacles de fin d'année avec du public s'est avéré impossible, les professionnelles de la Petite Enfance de la Communauté de communes Thelloise ont tenu à offrir une série de spectacles uniquement pour les petits sur leurs lieux de garde habituels.

Ainsi les enfants des HGI de Fresnoy-en-Thelle, Abbecourt, Neuilly-en-Thelle et Sainte-Geneviève ont pu applaudir les chansons de Karabistouille !

La recette de Karabistouille est simple et efficace, les enfants tapent dans les mains, jouent des maracas et l'accompagnent en rythme (ou pas) pendant ses solos de guitare et ses drôles de chansons rigolotes.

De gentilles bêtises pour parler de papa, maman, du père Noël et pour en garder un bon souvenir !
Merci Karabistouille !





Le vrac a le vent en poupe.

Aujourd'hui, de plus en plus de magasins proposent la vente en vrac, avec des sachets en papiers à disposition pour se servir. Ainsi, vous achetez uniquement la quantité dont vous avez besoin ce qui vous permet de réaliser des économies.

Ce geste d'achat permet aussi de réduire la quantité d'emballages à jeter, soit parce que les sachets sont des emballages plus légers soit parce qu'il est possible de les réutiliser. Certains magasins acceptent les contenants que vous avez apportés de chez vous (sacs en tissu, boîtes, bocaux...), demandez-leur auparavant.

Astuce : vous pouvez réutiliser plusieurs fois vos sachets en papier.

INFO TRI Les sachets en papier sont à jeter dans la poubelle à couvercle jaune.



Bon à savoir : Au 1er janvier 2021, il sera possible d'apporter ses contenants dans les commerces, à condition qu'ils soient propres et adaptés aux produits à acheter, sinon le vendeur pourra le refuser.

A la maison, il suffit de transvaser vos achats dans des contenants pour les ranger. Souvent transparents, ils sont pratiques pour connaître vos réserves.



Vous souhaitez acheter en vrac ? Les magasins de vrac ou avec un rayon vrac sont répertoriés sur des sites internet comme cartovrac.fr ou sur « la carte des solutions » du site zerowastefrance.org

Votre magasin vrac n'apparaît pas ? Vous pouvez l'ajouter car il s'agit de sites collaboratifs.

La vente en vrac n'est pas réservée qu'aux supermarchés et épiceries. Elle a déjà lieu dans les marchés, chez les commerçants de proximité (boulangers, bouchers...) et chez les producteurs qui réalisent la vente en direct.



A vos bocaux !

Il est donc important de ne présenter que des sapins naturels, sans pied, sans sac, sans décoration, sans neige artificielle.

Votre jour de ramassage est indiqué sur votre calendrier 2021 : il aura lieu la semaine du 18 janvier au 22 janvier 2021 au jour habituel de la collecte des végétaux.

Les calendriers ont été remis aux mairies mi-décembre et sont téléchargeables sur notre site internet : thelloise.fr

En dehors de cette collecte unique, votre sapin devra être déposé en déchetterie.

Collecte des sapins : après les fêtes, donnez une seconde vie à votre sapin naturel

Une collecte exceptionnelle de végétaux aura lieu en janvier pour ramasser uniquement les sapins qui seront ensuite compostés.



Mon beau sapin naturel ...



...fait la tête après les fêtes



Hop ! dans le coffre



Facile et gratuit



Mon vieux sapin...



...fera un beau compost

Fin

"Avec la crise sanitaire que nous traversons, je pense que les habitants ont pris conscience du travail que nous effectuons au quotidien."



Bonjour Nicolas, pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Nicolas GRIFFON et je travaille depuis 10 ans pour la société SEPUR. J'occupe le poste de rippeur lors de la collecte des bacs jaunes (NDLR : Collecte du tri).

Nicolas, comment se déroule votre journée de travail ?

En temps normal, je me rends au dépôt pour 5h du matin. Le chauffeur récupère la fiche de tournée du jour auprès de notre responsable et nous partons ensuite pour collecter les bacs jaunes.

Le sens de tournée est important : nous devons collecter certains axes tôt afin d'éviter de les encombrer, les rues en travaux avant l'ouverture des chantiers et également éviter les heures de pointes devant les écoles.

Avant de vider le bac dans la benne, nous ouvrons le couvercle et regardons s'il n'y a pas d'erreur de tri visible.

Actuellement, nous constatons que les habitants mettent beaucoup leurs déchets recyclables dans les sacs poubelles. Quand je constate ce genre d'erreur, j'appose une étiquette avec le nom et le numéro de téléphone de la Thelloise pour que les usagers vous contactent.

Infos, calendriers de collecte et consignes de tri : thelloise.fr

Il arrive qu'il y ait des véhicules en stationnement gênant. Nous inscrivons donc sur le rapport de collecte les immatriculations et apposons une étiquette sur les véhicules.

En fonction des tournées, nous collectons entre 3,8 et 5 tonnes de déchets des bacs jaunes.

La tournée se termine vers 11h30-12h et il faut ensuite aller vider les déchets au quai de transfert.

Qu'appréciez-vous dans votre travail ?

Nous avons des relations avec les usagers qui sont sympathiques : ils viennent nous parler, d'autant plus cette année.

Pour certaines personnes qui se sentent seules, je pense que nous sommes un lien avec l'extérieur.

Avec la crise sanitaire que nous traversons, je pense que les habitants ont pris conscience du travail que nous effectuons au quotidien.

Qu'est-ce que la COVID a changé pour vous ?

À cause de l'épidémie de COVID, je me rends dorénavant directement sur le lieu de démarrage de la tournée avec mon véhicule puisque nous ne pouvons plus être trois employés dans la cabine du camion.

Lors de la collecte, nous devons porter le masque ce qui s'avère compliqué lors des efforts physiques. La quantité de déchets collectés a augmenté et il arrive que nous trouvions des masques* dans le bac à couvercle jaune.



#jesoutiensmonripeur

POUR FACILITER LA COLLECTE ET PROTÉGER LES ÉQUIPES SUR LE TERRAIN, MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES CONSIGNES :

- SI VOUS DISEPOSEZ D'UN BAC :
 - PLACER VOS SACS FERMÉS DANS VOTRE BAC, COUVERCLE FERMÉ
 - NE PAS DÉPOSER DE DÉCHETS AU PIED DU BAC
- SI VOUS APPORTEZ VOS DÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE :
 - NE PAS DÉPOSER LES SACS OU LES DÉCHETS EN VRAC EN DEHORS DU CONTENEUR
- SI VOUS ÊTES MALADES, VOS GANTS, MASQUES ET MOUCHOIRS DOIVENT ÊTRE PLACÉS DANS UN DOUBLE SAC HÉRMIQUE À PART ET BIEN FERMÉ.

Vous devez attendre 24h avant de les jeter dans votre poubelle habituelle.

Nos équipes sont 100% mobilisées pour garantir la continuité de nos services essentiels.

Sepur
Engagés pour l'avenir de nos territoires



Pour vous aider à élaborer vos demandes de travaux, qui doivent avoir fait l'objet d'une autorisation avant d'être débutés, à partir de 2021, retrouvez nos fiches pratiques "urba" dans les numéros du Thelloise Mag' et sur le site internet : thelloise.fr

FICHE N°1

JE POSE OU J'AJOUTE DES CHASSIS DE TOIT OU DES LUCARNES SUR MON HABITATION SANS CREER DE SURFACE DE PLANCHER



QUEL DOCUMENT DOIS-JE REMPLIR ?
DECLARATION PREALABLE
CERFA n° 13703*07 OU 13704*07
à télécharger sur <https://www.service-public.fr/>



DELAI D'INSTRUCTION*

- 1 mois : hors du périmètre de 500 mètres d'un monument historique
- 2 mois : dans le périmètre de 500 mètres d'un monument historique

*à compter du dépôt du dossier complet en mairie

MON PROJET RESPECTE-T-IL LES DISPOSITIONS IMPOSEES DANS LES ARTICLES 5 OU 11 (SUIVANT LA REDACTION) DU REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MA COMMUNE ?

Il peut être consultable sur le géoportail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr), sur le site internet de la commune ou à défaut, en commune directement.

Pour information, la majorité des règlements dispose que les châssis de toit doivent être encastrés dans la toiture, axés sur les baies ou les trumeaux du rez-de-chaussée et plus hauts que larges.

Ils peuvent parfois être interdits en façade sur rue.



ATTENTION : En cas de travaux ne respectant pas les articles 675 à 680 du code civil, notamment sur la réglementation des vues droites et obliques, un recours du voisin pourrait conduire à l'obligation de supprimer l'ouverture.

Documents à fournir

- ✓ **CERFA :** à compléter, dater et signer. Ne pas oublier la feuille des taxes, même si la surface taxable créée est de 0m²
- ✓ **DP1 :** un plan de situation à l'échelle de la commune, mentionnant le nom des rues et pointant la parcelle concernée par le projet (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)
- ✓ **DP2 :** un plan de masse indiquant quelle toiture de l'unité foncière est concernée par les travaux (si plusieurs bâtiments sur la parcelle)
- ✓ **DP3 :** un plan en coupe après travaux permettant ainsi de vérifier, quand le règlement l'exige, que les fenêtres de toit sont bien encastrées
- ✓ **DP4 :** un plan de toiture et de toutes les façades modifiées avant et après travaux coté et à l'échelle
- ✓ **DP5 ou DP6* :** un document graphique (type photomontage) permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
- ✓ **DP7 et DP8* :** des photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain
- ✓ **DP11* :** une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

* Si le projet est situé dans le périmètre des monuments historiques et/ou visible depuis la voie publique

Nombre de dossiers (CERFA + plans) à déposer en mairie



- 4 exemplaires (3 pour la commune, 1 pour le service instructeur)
- 5 exemplaires si votre projet se situe dans le périmètre d'un monument historique (se renseigner en mairie ou consulter <https://monumentum.fr/aise-d-60-carte.html>)

IL EST CONSEILLE D'EN GARDER UN EXEMPLAIRE POUR SOI EN PLUS

MON PROJET EST ACCEPTE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Un panneau visible de la voie publique décrivant le projet, devra être installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A.424-15 à A.424-19 du Code de l'Urbanisme, est disponible dans la plupart des magasins de matériaux.

Zoom sur



Yves COHEN, dirigeant de l'entreprise « France Bain » à Chambly, est le fondateur d'une nouvelle éthique de vente, l'objectif **ÆQUITAL**, reposant sur l'engagement de ne pas recourir à toute pratique de harcèlement commercial vis à vis de ses clients.

France Bain est une entreprise reconnue d'utilité sociale : elle a pour vocation de remplacer les baignoires des seniors en perte d'autonomie par des douches adaptées. Pour faire connaître et développer les activités de son entreprise, Yves Cohen ne fera aucune campagne de phoning, aucun démarchage intrusif ... mais il investit dans la réalisation d'un site internet, primordial pour sa communication, et il travaille sur son référencement. **Pour participer au financement de son projet, Yves Cohen a décidé de recourir au dispositif INAC.**



Remplacez votre baignoire par la seule douche équitable

Site à découvrir : france-bain.fr

Innovation Numérique / Artisans et Commerçants Le Dispositif INAC

L'Innovation Numérique pour les Artisans et Commerçants (INAC) est une aide de la Région Hauts de France qui s'adresse aux artisans, commerçants et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de moins de 20 salariés pour financer les équipements dans le numérique mais également les sites e-commerce/click&collect (les sites « vitrines » ne rentrent pas dans le cadre de l'aide).

Le dispositif est très intéressant : L'aide sera apportée sous la forme d'une **subvention**.

Le taux d'intervention est de 40% des investissements éligibles HT avec un seuil minimum d'investissement fixé à 3 000 € et un maximum à 30 000 €, soit une aide régionale comprise entre 1 200 € et 12 000 €.

+ d'infos : guide-aides.hautsdefrance.fr/aide784 ou aidesenligne.hautsdefrance.fr

Commerce en ligne : Aide au développement

Autre dispositif, la Région Hauts de France, a voté une aide au développement du commerce en ligne qui permet d'obtenir **jusqu'à 500 € de subvention** pour participer au financement d'un site web de vente en ligne (site nouveau ou évolution de site existant) ou à l'abonnement à des outils de vente en ligne ou à des plateformes de type « place de marché ».



Booster Numérique

Le booster numérique est un programme d'accompagnement de 2,5 jours, réalisé par un conseiller spécialisé, qui a pour objectif de :

- **Faire le point sur les usages de l'entreprise et les comparer aux pratiques du marché (clients et concurrents),**
- **Aider à intégrer ou à optimiser le numérique dans l'entreprise,**
- **Développer le chiffre d'affaires grâce au digital. L'accompagnement se déroule en deux étapes :**
- **Une demi-journée pour évaluer les usages numériques et les projets de l'entreprise,**
- **Un forfait de 2 jours pour établir un plan d'actions adapté et l'accompagner dans sa mise en œuvre.**

Booster Numérique s'adresse aux entreprises de tous secteurs d'activités, de plus de 3 ans d'existence, dont la taille d'effectif est de 20 salariés maximum.

Le programme est conçu et financé par le Conseil régional et le FÉDER et est piloté et mis en œuvre par les chambres consulaires. D'un coût de 1000 euros HT, il est actuellement entièrement pris en charge par le Conseil régional et le FEDER, en raison de la crise sanitaire.

Pour tous renseignements complémentaires et demandes d'accompagnements pour les dispositifs INAC et Booster, les conseillers experts des chambres consulaires invitent les entreprises intéressées à les contacter.

CCI : Tél : 03 44 79 80 81

CMA : Tél : 09 72 72 72 07



LE SCOT (Schéma de COhérence Territorial) Où en est la Communauté de communes Thelloise ?

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2020, le projet de SCOT de la Thelloise a été présenté pour avis à l'ensemble des élus qui auront ensuite un mois pour présenter des observations ou poser des questions, avant que le SCOT ne soit arrêté lors d'une nouvelle instance prévue en avril 2021.

Passé cette étape, les Personnes Publiques Associées au projet (dont les chambres consulaires et associations du territoire) seront consultées durant une période de trois mois qui nous mènera jusqu'à l'été.

Une enquête publique d'une durée de 30 jours sera réalisée à la rentrée. L'ensemble des documents composant le SCOT sera consultable au siège de la Communauté de communes mais également dans certaines mairies du territoire.

Vous aurez la possibilité de consigner vos remarques dans des registres ouverts à cet effet ou de manière dématérialisée sur une adresse mail que nous créerons pour l'occasion. Un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif tiendra également des permanences et vous pourrez venir le rencontrer.

A la fin de la procédure, les élus de la Thelloise approuveront le SCOT qui sera adressé ensuite au Préfet pour dernier avis, avant d'être opposable aux PLU des communes notamment, début 2022.

L'ADIL de l'Oise, une bonne adresse pour s'informer sur le logement

L'ADIL est l'Association Départementale d'Information sur le Logement. Ses adhérents sont le Conseil Départemental de l'Oise, le Ministère du logement, la CAF, la MSA, Action Logement, le Conseil Régional, certains bailleurs sociaux, les principales fédérations du bâtiment et de l'immobilier, certains établissements prêteurs, les associations de consommateurs et d'usagers, certaines communes et intercommunalités...

C'est la contribution des adhérents de l'ADIL qui lui permet de mener sa mission d'information et de délivrer chaque année environ 10 000 consultations neutres, objectives et gratuites relatives au logement et à l'énergie.



- Les relations propriétaire-locataire
- L'accès à la propriété, avec la possibilité de réalisation de simulations financières
- Le droit de la copropriété
- Le droit de la construction : garanties et assurances
- Le droit de la famille en lien avec le logement
- La prévention des impayés et des expulsions
- La fiscalité immobilière avec possibilité de simulations d'imposition des revenus locatifs (revenus fonciers, conventionnement...)
- L'amélioration de l'habitat
- La recherche d'un logement et les dispositifs d'aide à l'accès au logement
- Le conseil info énergie (choix des travaux, normes à respecter, aides financières et fiscales, éco-gestes...)

Un conseil opérationnel : l'ADIL n'effectue pas de démarche à la place de ses consultants mais elle les oriente vers les professionnels ou les services compétents. Elle propose sur son site internet des courriers type et peut rédiger au cas par cas des brouillons de courrier qui sont la traduction écrite du conseil délivré verbalement.

L'ADIL est également engagée dans la lutte contre l'habitat indigne via le numéro de téléphone unique : 0 806 706 806

+ d'infos & prise de RDV (consultations à la CC Thelloise)

ADIL de l'Oise - 17 rue Racine - 60000 Beauvais
Tél : 03 44 48 61 30 - Fax : 03 44 45 46 74
adil60@wanadoo.fr www.adil60.org

MaPrimeRénov' (MPR)



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète



MaPrimeRénov' est la nouvelle aide mise en avant par l'Etat en matière d'amélioration thermique de l'habitat. Cette aide intervient en complément des primes énergie des fournisseurs au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE).

MaPrimeRénov' complète l'offre d'aides à l'amélioration thermique et notamment l'aide "ANAH Sérénité" associée à la prime "Habiter Mieux" ainsi qu'aux aides du Département et de la Région.

MaPrimeRénov' et les primes CEE peuvent, comme l'aide "ANAH Sérénité", se cumuler avec notamment, les aides "d'Action Logement" et les aides des collectivités locales.

MaPrimeRénov' définit des montants forfaitaires de prime, plutôt que des pourcentages calculés sur le montant des travaux.

Un ménage ayant un projet de travaux doit donc effectuer 2 demandes distinctes : la demande d'aide CEE d'une part et la demande MaPrimeRénov', d'autre part, et dans cet ordre.

MaPrimeRénov' s'adresse à tous les propriétaires occupants, quel que soit leur niveau de ressources avec une ouverture aux ménages intermédiaires et aisés.

+ d'infos : maprimerenov.gouv.fr

Depuis le 19 juin 2017, la Communauté de communes Thelloise a repris l'ensemble des réseaux de collecte et ouvrages de traitement des eaux usées de son territoire. Depuis cette date, les travaux en cours, engagés ou prévus ont été poursuivis ou achevés.

Cette prise de compétence au niveau de son territoire a aussi été financière avec le transfert de l'ensemble des budgets des communes ou syndicats qui avaient la charge de rembourser les investissements antérieurs à juin 2017, la poursuite de l'entretien et la bonne marche de l'assainissement collectif.

Ce transfert, tout en visant à assurer un meilleur service et un traitement optimum des rejets dans le milieu naturel, a permis, dans un premier temps de mettre à plat l'existant. En effet, il y a derrière chacune des structures en place, un historique concernant, à la fois les techniques utilisées, les stations d'épuration et les réseaux ou encore le mode de gestion et les coûts du service ainsi que bien entendu le tarif pour l'usager.

Après trois années, et pour ce nouveau mandat de 6 ans, le Conseil communautaire a pour objectif de mettre en œuvre, avec un schéma directeur, une nouvelle étape permettant une optimisation financière des programmes de travaux et de renouvellement des ouvrages, selon des priorités partagées, en gardant aussi à l'esprit que l'usager supporte une partie de la charge financière de ces investissements, également cofinancés par le Conseil Départemental de l'Oise et l'Agence de l'Eau, au travers de la redevance d'assainissement.



Poste de refoulement - rue de Mortefontaine - Sainte Geneviève

Raccordement des nouveaux usagers au réseau d'assainissement

La Communauté de communes Thelloise, depuis juillet 2017, a poursuivi un certain nombre d'opérations déjà engagées par les collectivités antérieurement compétentes (créations de réseaux d'assainissement dans plusieurs de ses Communes : Angy et Balagny sur Thérain, extensions pour certaines rues non desservies, Mello (hameau de Messie), Mortefontaine en Thelle et Novillers les Cailloux (ensemble du village) ainsi que Sainte Geneviève (Lotissement du Blanc Mont et extensions pour les rues non desservies)).

Les propriétaires concernés doivent se raccorder au réseau en réalisant leurs travaux de raccordement en domaine privé. Afin de faire bénéficier ses habitants d'aides financières, la Communauté de communes a souhaité piloter une démarche d'animation du raccordement des particuliers. Dans ce cadre, chaque nouvel usager peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) plafonnée à 3 000 €.

Les usagers sont invités à remettre une lettre d'engagement à se raccorder et un devis des travaux à réaliser afin d'être inscrits au dossier de demande de subventions adressé à l'Agence de l'Eau. Thelloise ayant reçu un premier accord de l'AESN, de nombreux propriétaires ont d'ores et déjà été informés qu'ils pouvaient effectuer leurs travaux de raccordement. Pour les usagers non-inscrits, la CCT espère obtenir une aide complémentaire en déposant prochainement une dernière demande de subvention. Attention, ensuite, aucune nouvelle aide ne pourra plus être accordée.

Pour rappel, le raccordement est obligatoire pour les propriétaires raccordables : En cas de refus, le paiement d'une pénalité s'ajoute à la redevance assainissement. Par ailleurs, le certificat de conformité du raccordement est indispensable lors de la vente d'un bien immobilier.

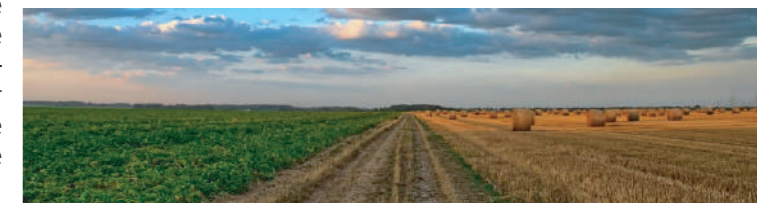
+ d'infos : Contactez et précisez l'objet de votre demande (raccordement privé sur votre commune)

VEOLIA (Angy, Balagny, Mello, Novillers) : 03.44.12.12.55
VERDI (Mortefontaine) : 03.44.13.13.65

Etudes diagnostiques des systèmes d'assainissement

La Communauté de communes Thelloise (CCT) est en cours de réalisation de son schéma directeur d'assainissement (SDA) qui vise à établir une programmation cohérente des travaux d'assainissement à mener sur l'ensemble de son territoire.

Une première version de ce document a été élaboré à partir d'études diagnostiques déjà réalisées dans certaines communes et des programmes de travaux, ont été associés à celles-ci. Mais ce SDA est pour le moment incomplet car les communes de la CCT n'ont pas toutes fait l'objet récemment d'une étude diagnostique. La CCT a donc souhaité lancer sur son territoire des études diagnostiques complémentaires sur les 10 communes suivantes : Abbecourt, Boran sur Oise, Berthecourt, Chambly, Hondainville, Lachapelle Saint Pierre, Saint Sulpice, Thury sous Clermont, Uilly Saint Georges et Villers Saint Sépulcre. Par ailleurs, les études de zonages d'assainissement seront également réactualisées sur les communes de : Cauvigny, Heilles, Mouchy-le-Châtel et Sully-Tillard.



Les nouvelles études, conjuguées à celles existantes, serviront de base à la programmation pluriannuelle des travaux entre 2022 et 2026. Ces travaux s'inscriront dans des impératifs environnementaux et de développement durable.

L'objectif principal des études diagnostiques :

- améliorer la gestion des systèmes d'assainissement en limitant les eaux claires parasites
- supprimer les déversements d'eaux usées en milieu naturel.



Boran-sur-Oise

Inscrite dans une volonté de faire participer activement ses citoyens à la vie communale, la ville de Boran-sur-Oise s'est dotée d'une application mobile.

Elle permet d'effectuer rapidement des signalements aux services communaux et d'améliorer l'efficacité des services de la ville. Les Boranais y trouvent également toutes les informations qui leurs sont utiles, horaires d'ouverture des bâtiments communaux, numéros de téléphone des services mais aussi les actualités du village et les événements programmés !

Forte de l'engouement autour de l'application, avec un niveau élevé de connexions, elle se veut être dans cette période difficile un outil pratique. Il y a ainsi la possibilité de créer son attestation de déplacements directement sur l'application, mais aussi de retrouver toutes les informations sur l'évolution de la situation épidémique dans l'Oise !

Sources : Mairie de Boran-sur-Oise

Erceuis

S'équiper afin de mieux communiquer avec nos administrés.

Nous avons constaté qu'il était parfois difficile d'informer, d'alerter nos administrés, et ce, régulièrement, aisément et instantanément.

Nous avons décidé en octobre 2020 de déployer dans notre village un nouvel outil digital : l'application **PanneauPocket**. Cette application, simple d'installation et d'utilisation nous permet dorénavant de communiquer avec la population en temps réel.

Accessible sur téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs personnels, PanneauPocket est LA solution : Un clic et les Erceusiennes et Erceusiens sont informés des actualités de notre village.

Notre objectif est que cette application soit dans toutes les poches ! Pour cela : se rendre sur votre store (PlayStore, AppStore ou AppGallery) et lancer le téléchargement de l'application « PANNEAUPOCKET ».

Indiquer « ERCEUIS » dans la barre de recherche et cliquer sur le petit cœur afin d'ajouter Erceuis à vos favoris.



Dominique Cherprenet ou la mémoire du confinement 2020

En Mars 2020, durant le premier confinement, Dominique Cherprenet, muni de son appareil photographique en guise de « Bâton de pèlerin » a parcouru Erceuis afin de réaliser 135 photos en noir et blanc d'habitants.

Cette initiative a créé une réelle émulation dans notre village pendant ces mois si difficiles : Une bouffée d'oxygène durant cette période anxiogène ! Mais ce projet ne pouvait s'arrêter à ces prises de vues : Il faut maintenant que ces photographies soient exposées ! Dominique, exposera donc en mars 2021 à la salle multifonctions d'Erceuis. La municipalité se doit d'apporter son soutien financier et logistique à cette manifestation qui sera l'aboutissement d'une belle histoire humaine.

Sources : Bruno Forget - Adjoint au Maire



Nouveau lieu de création et de transmission dédié aux arts du mouvement et aux écritures contemporaines.

Crédit photo : @Guillermo Gomez

A l'initiative du projet de La Fabrique des possibles se trouvent deux personnalités : Boris Gibé et Clara Gay-Bellile, toutes deux animées par le désir de trouver un lieu chargé d'une puissance poétique pour le dédier à l'exploration artistique et remettre le mot création à l'endroit du quotidien et de l'intime. Ils ont choisi le Moulin de Pierre à Noailles, sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise, pour s'installer et y développer leur projet.

Boris Gibé est danseur, acrobate et directeur artistique de la compagnie de cirque contemporain "Les Choses de rien". Clara Gay-Bellile, est architecte, scénographe et co-auteure des structures itinérantes de la compagnie. Au travers de l'association La Fabrique des possibles créée en 2019, ils souhaitent réinvestir ce lieu chargé d'histoire, s'inscrire sur le territoire et le faire vivre de toute la richesse des personnes qui vont s'y investir.

Une pépinière d'artistes en résidence, un lieu de partage

Loin des impératifs de production, La Fabrique des possibles souhaite s'inscrire dans un esprit de compagnonnage, en épaulant le cheminement des artistes et compagnies invités, grâce à des résidences de longue durée qui invitent les équipes à venir et revenir 3 ou 4 fois par an tout au long des saisons. Elle souhaite devenir un lieu de recherche artistique et pédagogique. Associée aux structures culturelles du département – le Théâtre du Beauvaisis, La Batoude à Beauvais, La Faiencerie de Creil... – et associatives locales, La Fabrique des possibles a commencé l'été dernier à mener des ateliers artistiques en lien avec le travail des compagnies en résidence, avec des amateurs mais aussi en milieu scolaire ou au sein d'établissements hospitaliers.



Contact : lafabriquedespossibles@yahoo.fr - La Fabrique des possibles - 590, rue du Moulin de Pierre, 60430 Noailles

Des lieux à réhabiliter

Le site s'étend sur deux hectares boisés, traversés par des cours d'eau. Il fut d'abord lieu spirituel, artisanal, puis industriel, avant de devenir l'école équestre Fratellini. Il possède de nombreux bâtis tels une minoterie, grainerie, un manège, des espaces chapiteaux et des ateliers.

Une partie de ces bâtiments a déjà fait l'objet d'une restauration ce qui a permis de démarrer les activités et d'accueillir l'été dernier, les premières compagnies désireuses de recommencer à travailler après le premier confinement. D'autres espaces restent encore à réhabiliter pour y accueillir le public et les artistes dans de meilleures conditions, à toutes les saisons, et dans un souci de préservation d'un patrimoine témoin de l'histoire du pays.

La Fabrique des possibles sera aussi un lieu d'accueil de bénévoles désireux de s'investir dans des chantiers participatifs, pour que la restauration et l'aménagement des lieux soit l'opportunité de rencontre et de transmission avec des artisans et des savoirs faire.



Crédits photo ©Jerôme Vila

Ouverture au public : un spectacle en 2022

Le dernier week-end de juin 2021, La Fabrique des possibles organisera ses deuxièmes Journées Portes ouvertes, destinées aux professionnels et au public.

Et en juin 2022, elle accueillera, en partenariat avec les trois structures culturelles citées plus haut, le spectacle "L'Absolu" de la compagnie Les Choses de rien, qui a déjà fait le tour du monde. **A vos agendas !**



*Nous avons
hâte de
vous retrouver !*



suivez l'évolution de
la situation sanitaire
sur nos réseaux sociaux